



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
—
VILLE DE NIORT
—

Arrêté n° 2024-579

Établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans - Multi
accueil Mélodie (CCAS) - Direction par intérim

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code de la Santé Publique, en particulier les articles L.2324-1, R.2324-20 et R.2324-22 relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans;

Vu l'arrêté municipal en date du 28 mai 2020 portant agrément de la structure multi accueil « Mélodie » gérée par le Centre Communale d'Action Sociale de Niort ;

Considérant qu'en l'absence temporaire de Madame Véronique FUZEAU, Directrice du multi accueil MÉLODIE, il convient d'organiser son remplacement ;

ARRÊTE

Art. 1 – Pendant les périodes d'absence de la Directrice, la direction de l'établissement multi accueil « MÉLODIE », sis 42 rue des Justices à Niort, est confiée à Madame Marion VANKEERBERGHEN, infirmière. La continuité de direction est assurée par Madame Fabienne VALUN, éducatrice de jeunes enfants.

Art. 2 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée au CCAS de NIORT.

Fait en Mairie à Niort, le 27/08/2024

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO